

LES ÉCHOS DE LANDÉBIA

Bulletin municipal n° 23



Mai 2026

De janvier à avril 2026



Conseils municipaux



Infos communales



La vie à Landébia



Agenda



<https://landebia.fr>



[Landébia Commune De](#)



[Panneau Pocket](#)



[@landebia_22130](#)

Mairie et agence postale

4 rue de la Poste – 22130 Landébia - Tél. : 02.96.84.48.31

E-mail : mairie-landebia@orange.fr

Horaires : Lundi, mardi, jeudi : 14 h - 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 - 15 h 30 - Vendredi : 14 h - 17 h

Heure de levée du courrier : vers 14 h



M. le Maire reçoit sur RDV

Ce bulletin municipal est disponible en version couleur sur le site de la mairie.

Les élections municipales du 15 mars 2026

Le dimanche 15 mars 2026, les élections municipales ont eu lieu afin d'élire le conseil municipal.

Vous avez été nombreux à vous mobiliser lors de cet événement citoyen avec un taux de participation de 80,98 % (389 votants)

Et nous vous en remercions !



Le nouveau conseil municipal



Landébia :	
Résultats 1er tour des élections municipales 2026	
Sièges à pourvoir : 11 100% des bureaux de vote	
Résultats complets	
UN NOUVEL ELAN POUR LANDÉBIA	
Patrick DURAND	déplier >
— 9 élus sur 11 —	
56,42% - 167 voix	
AGIR ENSEMBLE POUR LANDÉBIA	
Jeanne BOURDONNAIS	déplier >
— 2 élus sur 11 —	
43,58% - 129 voix	
Participation 80,98% - 315 votes	
Abstention 19,02% - 74 inscrits	
Détail de la participation	
Inscrits	389
Exprimés	76,09% - 296 votes
Votes blancs	2,83% - 11 votes
Votes nuls	2,06% - 8 votes

De gauche à droite - 1^{er} rang : Victor-Hugo de la Cueva (eau & électricité), Isabelle Baillet (1^{re} adjointe), Patrick Durand (Maire), Florence Brouckaert (adjointe à la jeunesse)

2^e rang : Gilles Michel (adjoint aux achats), Jeanne Bourdonnais, Orlando Blin (travaux), Aline Macé (PMR, CCAS & anciens), Thomas Le Tournier (biodiversité & espaces verts)

3^e rang : Guénaëlle Retourné (Culture, patrimoine & communication), Pierrick Gouret



Conseils municipaux

Conseil municipal du 20 février 2026 - 20 h 30

PRÉSENTS : DURAND P., BAILLET I., BOURDONNAIS J., DURAND A., DE LA CUEVA V. - H., LANGLOIS S., DELAMOTTE M., BROUCKAERT F., LOYEN-MACÉ A.

ABSENT EXCUSÉ : CARO P.

SECRÉTAIRE : LOYEN-MACÉ A.

AVENANT LIQUIDATION DU SIRP PLÉVEN-LANDÉBIA

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du 12 décembre 2025 d'adopter la

convention de fonctionnement du RPI Val-d'Arguenon – Landébia au 1er janvier 2026. Il présente l'avenant à la convention de fonctionnement concernant la répartition du résultat de clôture et les restes à recouvrer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents :

- valide l'avenant à la convention ci-annexée,
- autorise le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent,
- dit que les résultats suivants seront intégrés au résultat de la commune :

- Solde de clôture en fonctionnement (compte 002) : 17 333,22 €,
- Solde de clôture en investissement (compte 001) : - 1 505,63 €.

RAPPORT ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE 2024

Il revient au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces rapports doivent également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le rapport et la note liminaire, **prend acte** de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024.

AVENANT À LA CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE

M. le Maire présente l'avenant au groupement de commandes pour l'achat d'énergie 2027-2028, portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents :

- valide l'avenant au groupement d'achat d'énergie ci-annexé,
- autorise le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

CONVENTION D'ADHÉSION PAYFIP

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application de la loi de finances rectificative

n° 2017-1775 du 28 décembre 2017, les entités publiques doivent mettre à disposition de leurs usagers une solution de paiement en ligne permettant le règlement de leurs dettes. Le respect de cette obligation passe par l'adoption d'une solution de paiement à distance.

Il explique que la Direction Générale des Finances Publiques met à disposition des collectivités l'outil « PAYFIP » permettant le règlement des créances à distance et présentant toutes les garanties de sécurité et d'efficacité.

Cette offre, qui remplace « TIPI » est une offre « packagée » qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PayFiP et de l'autoriser à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFiP, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents, donne son accord et autorise M. le Maire à signer la convention et tout document nécessaire.

ADHÉSION SERVICE COMMUN D'ACHATS

M. le Maire expose que l'adhésion à la centrale de référencement SCA de Lamballe permet de bénéficier d'une liste de fournisseurs référencés, ainsi que d'une prestation d'intermédiaire entre les adhérents et des fournisseurs sélectionnés sur la base des conditions contractuelles et tarifaires négociées par la centrale.

Cette adhésion permet à la Commune d'avoir accès à des conditions d'achat plus avantageuses que celles qu'elle pourrait obtenir si elle traitait isolément avec les fournisseurs.

De plus, le SCA peut mettre en œuvre, pour le compte de la Commune, la passation et l'exécution de marchés de fournitures et de services pour ses besoins en termes de denrées alimentaires, non alimentaires et services divers. Il assiste la collectivité pour toute question

administrative et la conseille dans le choix du fournisseur sans se substituer à la Commune pour la signature du ou des marchés.

En contrepartie, la Commune s'engage à verser annuellement au SCA des frais d'offre de service à hauteur de 150 € par an et une cotisation annuelle de 10 € pour l'accès au catalogue fournisseurs. Le montant de cotisation et des frais d'offres de service sont votés annuellement à l'Assemblée Générale, ils peuvent donc être amenés à être révisés.

De plus, la Commune accepte que le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la collectivité à l'issue de la procédure de passation versent au Mandataire 1,7 % du chiffre d'affaires HT généré par ses commandes au SCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- APPROUVE les termes de la convention avec le SCA pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 15 mars 2026.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tout document nécessaire.

MAINTIEN DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer sur le souhait ou non d'une dérogation pour le maintien d'une organisation sur 4 jours pour la rentrée de septembre 2026. Actuellement, l'organisation est la suivante lundi, mardi, jeudi et vendredi : **pour l'école de Landébia**

	Garderie	Temps scolaire	Cantine	Temps scolaire	Garderie
	7 h 30 à 9 h	9 h à 12 h	12 h à 13 h 30	13 h 30 à 16 h 30	16 h 30 à 18 h 30
Total journée	1 h 30	3 h	1 h 30	3 h	2 h

Pour l'école de Val d'Arguenon – site de Pléven

	Temps scolaire	Cantine	Temps scolaire
	8 h 50 à 12 h 15	12 h 15 à 13 h 45	13 h 45 à 16 h 20
Total journée	3 h 25	1 h 30	2 h 35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents :

- DÉCIDE du maintien pour l'organisation des enseignements sur une semaine de 4 jours,
- AUTORISE le Maire à faire les démarches pour demander la dérogation.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2026

Le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor a mis en place depuis plusieurs années un fonds d'aide aux jeunes afin de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voire nulles.

Ce fonds est alimenté par une dotation du Conseil Départemental et les participations recouvrées auprès des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents décide de verser 0,40 € par habitant au fonds d'aide aux jeunes, soit 184,40 € pour l'année 2026.

MAINTENANCE DÉFIBRILLATEURS

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis pour la maintenance des deux défibrillateurs de la Commune :

- SANO et PHARM : 170 € HT par défibrillateur
- ECOSAFE : 99 € HT par défibrillateur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents :

- valide la proposition de la société ECOSAFE,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

AVANCEMENT DE GRADE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision en date du 12 décembre 2025 de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 2^e classe par avancement de grade, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour donner suite à diverses interrogations, il précise que la nomination n'est pas obligatoire ou systématique et qu'il convient de se référer aux Lignes Directrices de Gestion de la Commune qui définissent les critères applicables à un avancement de grade.

Au vu des critères, le Maire propose de suspendre la décision de nomination qui sera réévaluée au vu de la manière de servir et de la valeur professionnelle de l'agent. La **proposition est validée** par le Conseil Municipal.

Conseil municipal du 22 mars 2026 - 10 h

PRÉSENTS : BAILLET I., BLIN O., BOURDONNAIS J., BROUCKAERT F., DE LA CUEVA V. -H.,

DURAND P., GOURET P., LE TURNIER T., MACÉ A., MICHEL G., RETOURNÉ G. SECRETÉIRE : MACÉ A.

ÉLECTION DU MAIRE

M. Victor-Hugo DE LA CUEVA, doyen de l'assemblée, sollicite deux volontaires comme assesseurs : GOURET Pierrick et BROUCKAERT Florence acceptent de constituer le bureau.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins :	11	onze
- bulletins blancs ou nuls :	2	deux
- suffrages exprimés :	9	neuf
- majorité absolue :	5	cinq

A obtenu : Patrick DURAND : 9 (neuf) voix

Monsieur Patrick DURAND ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il prend la présidence et remercie l'assemblée.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois adjoints maximum. Il est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** des membres présents, la création de trois postes d'Adjoints au Maire.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11	onze
- bulletins blancs ou nuls :	2	deux
- suffrages exprimés :	9	neuf
- majorité absolue :	5	cinq

La liste d'Isabelle BAILLET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire : BAILLET Isabelle, MICHEL Gilles BROUCKAERT Florence

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la charte de l'élu local. Il en remet une copie à

chaque membre, accompagné des articles du CGCT correspondants.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal fixant notamment :

- les modalités de tenue des séances,
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- le déroulement des débats et votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par le Maire.

ATTRIBUTION COMMISSIONS COMMUNALES

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Considérant que lorsque le Conseil Municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire, sont fixées par délibération dans les conditions posées par la loi dans les trois mois suivant l'installation du Conseil Municipal.

Considérant que le Conseil Municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du Maire.

Considérant que le Maire a demandé expressément à l'assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers est dans la limite de l'enveloppe budgétaire et fixé aux taux suivants de l'indice brut terminal de la fonction publique :

- Maire : 20,57 % - 1^{er} adjoint : 9,90 %
- 2^e adjoint : 4,50 % - 3^e adjoint : 4,50 %
- conseillers délégués : 2,06 %

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Qu'exceptionnellement, suite au renouvellement général des conseils municipaux, la présente délibération est applicable à compter de la date d'entrée en fonction du maire, des adjoints et conseillers délégués par le maire, soit le 22 mars 2026.

Conseil municipal du 17 avril 2026 - 20 h

PRÉSENTS : DURAND P., BAILLET I., MICHEL G., BROUCKAERT F., BLIN O., BOURDONNAIS J., DE LA CUEVA V.-H., DURAND P., GOURET P., LE TURNIER T., MACÉ A., RETOURNÉ G.

SECRÉTAIRE : BROUCKAERT F.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - LOTISSEMENT LES POMMIERS 2

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité. De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Déficit antérieur	- €	- 80 500,10 €
Recettes	47 074,14 €	- €
Dépenses	- 43 737,47 €	- 20 107,89 €
Résultat à reporter	3 336,67 €	- 100 607,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote, APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du lotissement les Pommiers 2.

LOTISSEMENT LES POMMIERS 2 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif du Lotissement les Pommiers 2.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget tel qu'il se présente :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	159 836,67 €	159 836,67 €
Investissement	100 607,99 €	100 607,99 €
TOTAL	260 444,66 €	260 444,66 €

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - Budget Communal

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité. De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Réalisations	RAR	Total
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	391 850,65		391 850,65
<i>Recettes de fonctionnement</i>	427 047,70		427 047,70
Excédent de fonctionnement	35 197,05		35 197,05
Excédent antérieur reporté	20 000,00		20 000,00
Résultat de clôture	55 197,05		55 197,05

<i>Dépenses d'investissement</i>	84 951,77	40 460,16	125 411,93
<i>Recettes d'investissement</i>	70 981,86	8 000,00	78 981,86
Déficit d'investissement	-13 969,91	-32 460,16	-46 430,07
Excédent reporté n-1	70 927,45		70 927,45
Résultat de clôture	56 957,54		24 497,38

Résultat total	112 154,59	-32 460,16	79 694,43
-----------------------	-------------------	-------------------	------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de LANDÉBIA.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 - Budget Communal

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 avril 2026 portant dissolution du SIRP PLÉVEN-LANDÉBIA et répartition du résultat de clôture entre les deux communes par un excédent de fonctionnement de 17 333,22 € et un déficit d'investissement de 1 505,63 € pour la commune de LANDÉBIA,

Vu le Compte Financier Unique de la commune constatant l'excédent de fonctionnement d'un montant de 55 197,05 € et l'excédent d'investissement d'un montant de 56 957,54 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit dans le budget primitif 2026 :

- Article R 1068 (investissement) : 42 530,27 €
- Report en fonctionnement R 002 : 30 000,00 €
- Report en investissement R 001 : 55 451,91 €

VOTE DES TAUX 2026

Le Maire rappelle la suppression effective de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les contribuables depuis 2023. Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque

année du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes, pour 2026 :

- Taxe sur le foncier bâti : 37,62 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 66,32 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,29 %

BUDGET PRIMITIF 2026 - Budget Communal

M. le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	412 370,60 €	412 370,60 €
Investissement	123 295,68 €	123 295,68 €
TOTAL	535 666,28 €	535 666,28 €

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, **à l'unanimité**, APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2026.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité**, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

⇒ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 1000€,

⇒ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal,

⇒ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

⇒ De fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

⇒ D'exercer au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,

⇒ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elles, dans les cas définis par le conseil municipal. Le maire peut représenter en justice la commune en cas de recours devant les juridictions administratives et judiciaires et le conseil municipal l'autorise à se porter si nécessaire partie civile. Le maire est autorisé à engager tout recours devant l'ensemble des juridictions administratives et judiciaires pour que la commune soit maintenue dans ses droits,

⇒ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels des véhicules municipaux dans la limite de 1 000€.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

CONVENTION RELAIS TÉLÉPHONIE BOUYGUES TÉLÉCOM

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal leur accord de principe pour lancer les études relatives à l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile en date du 17 octobre 2025.

Il présente la convention de bail reçue de la société Phoenix France Infrastructures concernant la location d'une parcelle appartenant à la commune de LANDÉBIA, sise sur le territoire de PLÉVEN (ZB n° 87), pour l'implantation et l'exploitation de l'antenne, contre une redevance annuelle de 3 000 € net. La redevance sera indexée de 1 % chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention présentée,
- Autorise le Maire à la signer, ainsi que tous les documents y afférents.

CANTINE À 1 EURO

M. le Maire rappelle au le Conseil Municipal que le SIRP PLÉVEN-LANDÉBIA, dissout le 31 décembre 2025, appliquait le dispositif de cantine à 1 €.

Suite à la dissolution du SIRP, la commune souhaite reprendre le dispositif pour sa cantine scolaire. Cette aide financière de l'État serait versée à deux conditions :

- La mise en place d'une tarification sociale comportant au moins 3 tranches,
- Un tarif inférieur ou égal à 1 € attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 € (ou équivalent selon le nombre d'enfants),

M. le Maire rappelle les tarifs de restauration qui ont été mis en place à compter du 1er janvier 2026, tarifs qui sont toujours appliqués au 15 avril 2026 :

Quotient Familial	Tarif repas
0 à 1 000 €	1,00 €
1 001 à 1 200 €	2,00 €
1 201 à 1 600 €	2,70 €
Plus de 1 600 €	3,12 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve la grille tarifaire de la restauration scolaire,
- Autorise le Maire à effectuer une demande de dérogation afin de bénéficier de la cantine à 1 euro,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

SUBVENTION APE PLÉVEN-LANDÉBIA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'APE des écoles PLÉVEN-LANDÉBIA sollicite une subvention pour le financement d'un voyage scolaire dont elle avance les frais et qui pourrait mettre en péril l'équilibre financier de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 2 100 € à l'APE des écoles PLÉVEN-LANDÉBIA.

Urbanisme

Demandes de déclarations de travaux et de permis de construire

Demandes de permis de construire :

- PC 26 00001 - Maison individuelle – rue des Pommiers
- PC 26 00002 - Maison individuelle – rue des Pommiers
- PC 26 00003 - Maison individuelle – rue des Pommiers
- PC 26 00004 - Maison individuelle – rue des Pommiers

Demandes de déclaration préalable :

- DP 26 00002 – 9 panneaux photovoltaïques – 14 rue du Haut Village
- DP 26 00003 – Création d'une cour gravillonnée – 2 rue J.B Richeux
- DP 26 00004 - Changement de fenêtres – 7 rue du Perret
- DP 26 00006 - Clôture – rue de la Croix Saint-Hubert
- DP 26 00007 - Travaux sur construction existante – 729 les Bois



Informations communales



Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

M. le Maire, les membres du Conseil Municipal et l'Amicale des Anciens Combattants (AAC) ont l'honneur de vous convier à la cérémonie qui aura lieu au Monument aux Morts :

Le vendredi 8 mai à 11 h

À l'issue de la commémoration, une remise de décoration aux Porte-drapeaux aura lieu.

Les enfants de la commune sont invités à s'associer à cet hommage en déposant un dessin, poème, pâte à sel... lors du dépôt de gerbe.

Cette commémoration sera suivie d'un vin d'honneur servi à la mairie

Transport scolaire : DINAMO! SCOLAIRE : Ligne PC 01 – prolongation des travaux

En raison de travaux de voirie sur la commune du Val d'Arguenon, la ligne scolaire PC 01, initialement perturbée du 7 avril 2026 au 7 mai 2026 voit la **perturbation prolongée jusqu'au 10 juillet.**

Les modifications déjà apportées restent inchangées, à savoir :

- L'arrêt LANDÉBIA "La Croix aux Bergers" - Départ à 7h26 (au lieu de 7h41)
- L'arrêt LANDÉBIA "Centre" - Départ à 7h30 (au lieu de 7h45)
- L'arrêt LANDÉBIA "Gare" sera effectué devant l'ancienne boucherie, rue du Général de Gaulle à 7h32 (au lieu de 7h47).

Comptant sur votre compréhension.

Le service Transports de Dinan Agglomération se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Don de terre

Vous avez un projet de jardin, d'aménagement ou besoin de terre ? C'est le moment d'en profiter !

Les lotisseurs situés en face de la mairie mettent à disposition de la terre gratuite pour les personnes intéressées.

Contactez la mairie au 02.96.84.48.31 afin de laisser vos coordonnées. La mairie se chargera de transmettre votre demande aux lotisseurs.



ENEDIS

Coups de courant pour travaux

Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs **coups de courant d'électricité.**

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE.



Horaires des coupures :

mardi 19 mai 2026 de 9 h à 11 h 45

Toutefois, l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Quartiers ou lieux-dits :

Manufacture emballages - 21 rue de la Gare – Scierie Gare – rue du Ratel

Achats groupés

Bois, pellets, fioul, mutuelles, ramonage, curage et entretien chaudière, poêle, cheminée et fosse septique

Dans le cadre des achats groupés, la commune met à jour son fichier des participants. Suite à certains changements (décès, déménagements, nouvelles installations, etc.), il est important de disposer d'un listing actualisé.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir et retourner le questionnaire joint prévu à cet effet afin de continuer à bénéficier des offres proposées.

Par ailleurs, pour les personnes intéressées par les groupements mutuelles, Groupama et Axa vous contacteront directement pour :

- vous proposer des solutions de mutuelle à tarif avantageux ;
- permettre aux personnes déjà assurées de faire le point et renégocier leur contrat.

N'hésitez pas à vous manifester via le questionnaire, c'est sans engagement.

Espaces verts

Afin de réaliser quelques projets sur le thème du jardinage et de la biodiversité, nous recherchons des bénévoles.

Nous avons déjà quelques idées, par exemple :

- création d'une petite pépinière communale,
- aménagements divers,
- discussion et réflexion en lien avec les espaces verts communaux,
- organisation d'un troc de plantes et graines et création d'une grainothèque collective.

Vos idées et envies sont plus que bienvenues ! À très bientôt.

Nous sommes preneurs des végétaux dont vous souhaitez vous séparer ou que vous avez en trop grand nombre, afin de nous aider au fleurissement de la commune.

Contact : Thomas Le Turnier, conseiller aux espaces verts - thomas-landebia@protonmail.com

Cantine

Appel à bénévoles

Dans le cadre d'un projet communal intergénérationnel, nous recherchons des Landébianais(es) de plus de 65 ans souhaitant s'impliquer bénévolement.

Votre mission : accompagner les enfants à la cantine le midi et partager avec eux un moment convivial.

Repas offert pour chaque accompagnant.

Ce projet est une belle occasion de créer du lien entre les générations et de participer à la vie locale.

Une circulaire sera prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres pour vous apporter toutes les informations complémentaires.

Intéressé(e) ? N'hésitez pas à vous manifester !

Contact : Aline Macé, déléguée CCAS, PMR & anciens – 06.87.27.05.65



La vie dans la commune

Les vœux du Maire

Janvier

Le 18 janvier, M. le Maire a adressé ses vœux aux habitants de Landébia pour l'année 2026, en présence de :

- Marie-Christine Cottin, maire de Créhen et conseillère départementale,
- Michel Desbois, maire de Saint Méloir des Bois et conseiller départemental,
- René Bouan, maire de Saint-Lormel,
- Marc Le Marié, adjoint à la mairie de Plévenon,
- Dany Bouché, Président de la Légion d'Honneur du Pays de Dinan,
- les représentants des pompiers de Hénanbihen et Martine Dubar de la Croix-Rouge.

Les vœux ont été l'occasion de revenir sur les événements et réalisations de 2025 qui ont fait vivre et animer notre commune, mais aussi celle de partager un verre de l'amitié.



Février



Amicale Bouliste

Le 7 février

L'Amicale Bouliste de Landébia a partagé sa traditionnelle galette des Rois.



Amicale des Anciens Combattants

Le même jour, Isabelle Baillet, Présidente de l'Amicale des Anciens Combattants a présenté ses vœux et ses remerciements à son bureau, aux Anciens Combattants présents, aux porte-drapeaux et aux bénévoles venus les aider lors du concours de belote, autour d'un apéritif dinatoire.

Les vœux ont été l'occasion d'annoncer également le prochain concours de belote le vendredi 6 mars à la salle des fêtes.

Le 6 mars, l'Amicale des Anciens Combattants a organisé son 2^e concours de belote dans une ambiance conviviale et chaleureuse. De nombreux joueurs étaient présents pour partager ce beau moment.

Résultats du concours de belote :

1^{re} place : Nadine et Claude

2^e place : Bernadette et Michel

3^e place : Josette et Robert

Tous les participants sont repartis avec un lot de viande.



Résultats de la tombola (au profit de l'Union Fédérale des Anciens Combattants) :

Baptême en autogire : Aline M.

Panier garni : Josette E.

Et de nombreux autres lots ont également été remportés !

« Un grand merci à tous les participants pour leur présence et leur bonne humeur, ainsi qu'aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cet après-midi.

À très bientôt pour de nouveaux moments de partage ! »

Isabelle Baillet, Présidente.



Théâtre – Plum’ de Plumaugat



Le 9 mars, la salle des fêtes de Landébia a accueilli la troupe du Théâtre la Plum’ de Plumaugat pour la représentation de la comédie « Concessions intimes », une pièce en deux actes écrite par Éric Beauvillain.



L’après-midi organisé par le Club de l’Espérance a rencontré un très beau succès puisque 260 spectateurs ont pris place dans la salle, affichant complet pour l’occasion.

Durant toute la représentation, le public a été emporté par les situations cocasses et les rebondissements de cette comédie pleine d’humour.

Comme à chaque passage de la troupe, la bonne humeur et la rigolade étaient au rendez-vous. Encore une belle réussite

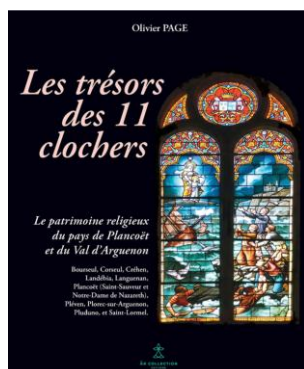


Séance dédicace – Olivier Page – le 24 mars

Le 24 mars, Olivier Page était présent à la mairie pour une séance de dédicace de son livre « Les trésors des 11 clochers ».

Dans cet ouvrage, il met en lumière le patrimoine religieux local : églises, chapelles, croix et fontaines de notre territoire.

Une belle manière de redécouvrir la richesse de nos communes et notamment à travers les quelques pages dédiées au patrimoine de Landébia.



Le livre (100 pages illustrées) est disponible au prix de 18 €. Les droits d’auteur et les recettes seront intégralement reversés à la paroisse de Plancoët - Val d’Arguenon.

Merci à toutes les personnes présentes pour ces échanges enrichissants et un grand merci à Olivier Page.

Color run : une première haute en couleur à Landébia !



Le dimanche 29 mars matin, l'APE organisait la toute première Color Run dans les Landes de Landébia... et quel succès !

Une boucle de 1 km que chacun pouvait parcourir à son rythme, une ou plusieurs fois : en marchant, en courant, en poussette... enfants, parents, papys, mamies, tout le monde était de la partie.



Sous un beau soleil, les participants ont été joyeusement aspergés de poudre colorée tout au long du parcours, transformant notre commune en un véritable nuage de couleurs et de bonne humeur. Très vite, les vêtements se sont teintés de mille couleurs et les visages aussi, pour le plus grand plaisir de tous.



Cette Color Run a su rassembler, créer du lien et apporter une touche de nouveauté et de dynamisme à la vie locale. Une initiative originale qui, espérons-le, en appellera d'autres !

Un grand merci à l'APE pour cette belle et innovante animation. Vivement la prochaine édition !

Avril

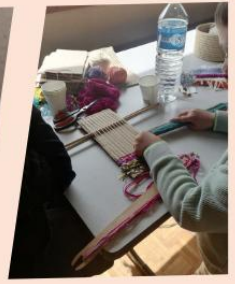
Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA)

L'atelier de tissage les toiles filantes a ouvert ses portes dans le cadre des JEMA 2026, vingtième édition, les 11 et 12 avril.

De nombreuses animations ont eu lieu : filage au rouet et au fuseau, tissage sur métier à tisser comme au néolithique, démonstration de tissage aux plaquettes et sur métier basse lice, exposition de tissages des stagiaires en formation, mais aussi des ateliers pour les enfants !

Merci à Marie-Pierre Puybaret pour cette belle découverte !

Contact : Marie-Pierre au 06.85.68.52.03



Le Club de l'Espérance fête ses 50 ans !

Le 10 avril, le Club de l'Espérance a célébré ses 50 ans lors de son assemblée générale à la salle des fêtes ! Créé en 1976 par Denise Favrel, avec Arthur Cade comme premier président, le club comptait 60 adhérents en 2025 et 72 en 2026.

Cette assemblée générale a été l'occasion de faire le bilan des activités, mais aussi de souligner l'engagement de Paulette Tardy pendant 19 ans (Présidente puis Présidente Honoraire) et d'André Durand, Président durant 9 ans, qui a exprimé le souhait de passer le relais.

Un nouveau bureau a ainsi été élu :

Présidente : Jeanne Bourdonnais - Présidente d'honneur : Paulette Tardy

Trésorier : Pierrick Gouret - Secrétaire : Martine Lebranchu

La réunion s'est poursuivie dans une ambiance conviviale autour d'un repas offert aux adhérents. Ce moment de partage, préparé par Thierry Leboucher, a rassemblé 70 convives.



« Nous allons continuer les rendez-vous à la salle des associations les 2e lundis de chaque mois, le voyage en juin ainsi que le pique-nique en septembre et le théâtre au printemps.

Nous envisageons d'organiser une randonnée le 3e lundi de chaque mois avec les plus jeunes retraités qui le désirent (voir plus si les participants sont d'accord).

Et au cours des discussions, nous verrons si nous pouvons faire d'autres activités, comme un bowling, un cinéma, etc. »

La présidente, Jeanne Bourdonnais



**Digoust déménagement à Bourseul,
sur le site de l'ancienne
discothèque, rue de l'Arguenon.**

Ouverture prochainement !

Landébianais, Landébianaises,

*Landébia accueillera le Trophée Cycliste de
Dinan Agglomération, course de vélo en
nocturne, le **mercredi 24 juin 2026** de
18h à 22h30.*

*A cette occasion, nous recherchons des bénévoles pour nous
aider : signalisation, stand galettes-saucisses et buvette.*

*Vous êtes disponible à cette date ? Vous souhaitez participer à
un moment festif et chaleureux au cœur de la commune ?*

Alors, rejoignez-nous !

Contact : Josette Eon au 06.27.13.02.51





Agenda

Mai

Le 8 mai : cérémonie du 8 mai à 11h au Monument aux Morts puis apéritif à la mairie

Le 14 mai : concours municipal de boules bretonnes au boulodrome – Galettes – saucisses avec buvette le midi

Le 16 mai : inauguration de la structure de jeux à 11 h à la salle des fêtes suivie d'un verre de l'amitié

LA MUNICIPALITÉ

a le plaisir de vous convier à

L'INAUGURATION

DE LA

NOUVELLE STRUCTURE DE JEUX

dédiée aux enfants



SAMEDI
16 MAI 2026

11H00

À LA SALLE DES FÊTES de Landébia

Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de la cérémonie.

Juin

Animée par l'association **MEDIEV'ARTS**

Animation médiévale organisée par Digoust

Oyez, Oyez, Braves Gens
Le samedi 6 juin 2026 de 10h à 16h
Devant la salle des fêtes de Landébia

Au menu du banquet (Ripailles et hydromel):
-Galettes saucisses
-Crêpes
-Boissons

Programme:
-Animations pour petits et grands
-Écriture latine pour les enfants de 7 ans et plus en musique
-Présentation de l'armement médiéval
-Découverte des tranches de vie des seigneurs et des marchands au Moyen-Âge à travers des réels costumes et lieux d'autres siècles.

Crédit Mutuel de Bretagne

Spécialité gratuite!



Le 6 juin : animation médiévale de 10h à 16h organisée par Digoust et animée par Médiév'Arts devant la salle de fêtes.

Restauration et boisson sur place

Le 24 juin : course cyclo nocturne Dinan agglo de 18h à 22h30

Le 28 juin : kermesse de l'école et inauguration de la fresque

Juillet

Le 2 juillet : sortie à Lizio (Morbihan) en covoiturage avec le Club Informatique. Adhérent : 10 € - Non adhérent : 42 € - Inscription avec règlement jusqu'au 16 juin. Inscriptions et informations : joelle.lemetayer1@wanadoo.fr

Le 16 juillet : loto du Club Informatique à Plédéliac

Le 25 juillet : tournoi de palets place de l'église organisé par « Chez Sam »

Août

Le 29 août : Comice agricole

Le 1^{er} septembre : pique-nique (repas froid et boisson) au plan d'eau du Temple à Plorec organisé par le Club Informatique – Adhérent : 5 € - Non adhérent : 12 €

Inscription avant le 15 août

Le 6 septembre : grillades du Club de l'Espérance à la salle des fêtes

Le 20 septembre : vide-greniers par Land'Anime, comité des fêtes à la salle des fêtes

Septembre



NOUVEAU

LANDÉBIA
LA COMMUNE & SES SERVICES

Landébia
EST DÉSORMAIS
SUR INSTAGRAM !

 **landebia_22130**

Retrouvez toutes les infos sur la **vie locale et municipale**

Actualités locales | Événements à venir | Vie associative et culturelle | Infos municipales

Abonnez-vous !